



# Union Départementale CGT du Lot

Bourse du travail - Place Rousseau - 46000 Cahors

☎ 0565350856 - ud46@cgt.fr

Cahors, le 4 janvier 2024

Madame Claire RAULIN

Préfète du Lot

Place Chapou

46004 CAHORS

**Objet :** invitation vœux 2024

Madame la Préfète du Lot,

En tant que Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du LOT, je tiens à vous faire savoir pourquoi la CGT du Lot décline votre invitation à la cérémonie des vœux 2024.

L'année 2023 a été marquée par une très forte mobilisation sociale unitaire pour s'opposer à la réforme des retraites fondée sur des bases injustes et inefficaces. Face à ce mouvement d'ampleur exceptionnelle de plusieurs mois, soutenu par une très large majorité de la population, qui revendiquait l'ouverture de réelles négociations, ce fut l'intransigeance de l'Etat, le dédain à l'égard des positions syndicales sur un choix de société qui conditionne l'avenir de millions de salariés et une répression féroce institutionnalisée qui s'acharne sur plusieurs milliers de nos militants. Dans le Lot, les poursuites envers un militant défenseur des services publics d'éducation et de transports... sont inacceptables tout comme le sont celles d'une direction des services publics de l'énergie envers trois de ses agents, suite aux grèves contre la casse de leur régime spécial.

Le mouvement sur les retraites a mis en évidence la nécessité de revoir les politiques salariales, les politiques d'emploi, de conditions de travail et du temps de travail, les exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises ...

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation qui frappe l'ensemble des salariés, privé d'emploi, retraités et allocataires des minima sociaux.

Le montant du Smic reste insuffisant pour vivre dignement, d'ailleurs, le gouvernement le reconnaît implicitement avec la mise en place de mesures compensatoires telles la prime d'activité ou les chèques énergie. **L'urgence est à une augmentation significative du Smic et de l'ensemble des salaires.**

**Il est également nécessaire de remettre en place l'échelle mobile des salaires** (pour permettre l'indexation sur le Smic et les prix) ou, à tout le moins, supprimer les clauses légales qui interdisent d'utiliser ce dispositif dans les entreprises et les branches. En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraités ont des pensions en dessous du SMIC (soit moins de 1747 € brut mensuel) et 1,4 millions sont considérés comme pauvres. Le taux de pauvreté des retraités est en constante augmentation depuis des années et la hausse de l'inflation depuis 2021 les impacte plus particulièrement. La CGT revendique une revalorisation immédiate des pensions et pas une seule pension en dessous du SMIC.

Plutôt que d'apporter des réponses à ces revendications, le gouvernement continue ses attaques en règle avec :

- la casse de notre sécurité sociale et de notre système de santé avec le passage en force du PLFSS,
- la remise en cause des droits sur les privés d'emploi et bénéficiaires du RSA,
- la poursuite de la dégradation des moyens et missions des inspecteurs du travail rassemblés et noyés dans la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des

populations. De nombreux salariés et syndicats soulèvent la difficulté d'accès et l'absence de réponse en termes de question de droit face à leur employeur.

-la loi immigration, texte discriminatoire qui remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité. La priorité doit être l'égalité des droits en particulier des droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans papiers et la solidarité avec les migrants. La CGT, avec d'autres organisations, demande solennellement que ce texte ne soit pas promulgué.

Le PLFSS 2024 est un nouveau coup de poignard pour notre système de santé déjà dans un état catastrophique. L'hôpital public, les urgences particulièrement, et les établissements du sanitaire, du médico-social et du social, la médecine de ville sont dans une situation critique en termes d'effectifs et de conditions de travail des professionnels. Et parallèlement, le système de santé fait face à l'accélération de fermetures de lits, de services et de structures qui accentue le manque d'accès, d'offres et la dégradation de la qualité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire. Ainsi, 85 % des Ehpad sont déficitaires et cela se traduit par des suppressions d'emplois dans un secteur en très grande tension et par la dégradation des conditions de travail des agents comme à l'EHPAD de Limogne, malgré les besoins croissants d'accueil des personnes âgées. Tous les indicateurs sont au rouge : épuisement généralisé des soignant-es, dégradation de la santé de la population, maltraitance dans les Ehpad ou les crèches du fait du manque de moyens et du développement du privé lucratif, impossibilité d'accès aux soins, sous-déclaration massive des accidents de travail, déserts médicaux, pénuries de médicaments...

La CGT a dénoncé également, le passage en force de la loi de finances 2024, par un nouveau recours au 49-3, le 22 décembre. Le Conseil constitutionnel a rejeté ce 29 décembre plusieurs dispositions de la loi, notamment, celle prévoyant l'utilisation de l'épargne populaire (livret A, livret de développement durable) pour financer l'industrie de la Défense. Cette sage décision du Conseil constitutionnel, pour la deuxième fois (après un premier rejet lors de la loi de programmation militaire à l'été 2023), rejette ce fléchage de l'épargne populaire. La CGT s'en félicite. Pour la CGT, il est urgent que l'État prenne des dispositions pour permettre de dégager des moyens supplémentaires pour le logement, en particulier social, et le financement de la transition écologique.

La CGT dénonce avec la plus grande fermeté toutes ces offensives visant à fragmenter notre société, affaiblir les droits des travailleurs et l'accès aux services publics, visant à criminaliser l'action syndicale et visant à affaiblir la démocratie sociale, faisant le lit de l'extrême droite. Telles sont les responsabilités des politiques menées par ce gouvernement et l'Etat que vous représentez.

C'est dans ce contexte que se présente la cérémonie habituelle des vœux à laquelle la CGT refuse d'apporter son concours. Elle décide, par conséquent, de décliner votre invitation pour les vœux de 2024.

La CGT appelle ses organisations et les salariés à résister à toute velléité d'aggravation des conditions de vie et de travail dans le public comme dans le privé.

Sincères et syndicales salutations.

Le secrétaire Général de l'UD CGT46



Jérôme Delmas